

Communiqué du Conseil d'Etat

10 septembre 2014

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève-Confédération	4
Bicentenaire de l'entrée de Genève, Neuchâtel et du Valais dans la Confédération	4
Oui à la modification de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail	4
Installations de transport à câbles : Genève valide les principes des changements proposés par Berne.....	5
Routes nationales : meilleure coordination des actions entre l'OFROU et les cantons	5
Enquêtes en cas d'incidents dans le domaine des transports : oui au regroupement des ordonnances	5
Genève.....	7
Vernier : modification de zone en vue d'accueillir au quartier de l'Étang du logement, des activités sans nuisances et une école	7
Trams : vers une baisse programmée des nuisances sonores	7
Elections communales 2015 : dates fixées	8
Introduction du dépouillement des élections majoritaires par lecture optique ou électronique	8
Entrée en vigueur de loi.....	9
Agenda des invitations à la presse	10

Genève-Confédération

Bicentenaire de l'entrée de Genève, Neuchâtel et du Valais dans la Confédération

Le Conseil d'Etat a tenu ce jour sa séance ordinaire à Berne pour commémorer le bicentenaire de l'entrée de Genève, Neuchâtel et du Valais dans la Confédération.

Le 12 septembre 1814, la Diète fédérale signait à Zurich l'admission des trois cantons dans la Confédération suisse. Cette étape historique constitue pour ces trois cantons et leur population l'occasion de se replonger dans le passé en célébrant le présent. En plus d'une série de manifestations organisées sur leur territoire, les trois cantons ont tenu à marquer l'événement dans la capitale fédérale. A cette occasion, les gouvernements valaisans, neuchâtelois et genevois ont notamment rencontré M. le conseiller fédéral Ueli Maurer ainsi que des parlementaires fédéraux lors d'une célébration festive.

Oui à la modification de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail

Le Conseil d'Etat a fait part de son soutien au [projet de modification de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail \(OLT4\)](#), en proposant toutefois au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'ajouter à ce projet un alinéa à l'article 8.

En raison de la révision des normes de protection incendies édictées par l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) qui entreront prochainement en vigueur, le SECO propose la modification de certains articles de l'ordonnance 4 relative à la loi fédérale sur le travail (OLT4), laquelle règle notamment la procédure d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter des entreprises industrielles.

L'objectif de la modification proposée est d'harmoniser l'OLT4 avec les nouvelles normes de l'AEAI. Les modifications essentielles du projet de modification concernent l'article 7 OLT4, traitant des cages d'escaliers et sorties de secours, et l'article 8 OLT4, traitant des voies d'évacuation.

Le Conseil d'Etat approuve le projet de modification, mais propose l'introduction d'un nouvel alinéa 7 à l'article 8 OLT4, qui prévoit : « Si un danger particulier le justifie, l'autorité compétente peut exiger davantage de voies d'évacuation ou réduire leur longueur maximale ».

Cet alinéa 7 permettra aux autorités d'exécution de tenir compte dans des cas particuliers des dangers spécifiques auxquels sont exposées certaines entreprises industrielles et, par conséquent, d'assurer une protection adéquate des travailleurs dans ces entreprises.

Pour toute information complémentaire : Mme Christina Stoll, directrice générale de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, DSE, ☎ 022 388 29 29.

Installations de transport à câbles : Genève valide les principes des changements proposés par Berne

Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur la révision de l'ordonnance sur les installations à câbles.

Les modifications proposées par la Confédération visent principalement à accroître la sécurité des installations en exploitation, mais également des installations en projet. Des précisions sont également apportées en matière de capacité d'assurer le service.

Le canton de Genève ne disposant pour l'heure d'aucune installation de transport à câbles, le Conseil d'Etat n'a pas formulé de remarques particulières quant à cette révision.

Pour toute information complémentaire : M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 03.

Routes nationales : meilleure coordination des actions entre l'OFROU et les cantons

Le Conseil d'Etat a répondu positivement à la consultation du Département fédéral de l'environnement, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur la future instruction OFROU 75003 « Plans cantonaux de gestion du trafic ».

Les cantons doivent élaborer des plans de gestion du trafic pour les routes que le Conseil fédéral déclare importantes pour la gestion du trafic sur les routes nationales. L'instruction formalise les principes d'élaboration des mesures et des actions à entreprendre en cas d'évènements imprévisibles avec incidence sur la circulation, et met l'accent sur la coordination des services concernés (canton de Genève et OFROU).

Le Conseil d'Etat a fait part au DETEC de quelques demandes d'ajustements mineurs, qui concernent le pilotage automatisé des installations de signaux lumineux aux jonctions autoroutières en cas de mise en place d'un itinéraire de déviation, les interventions de la police sur le terrain ainsi qu'une question de procédure.

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Luc Bourget, directeur de la signalisation et des marquages, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 96.

Enquêtes en cas d'incidents dans le domaine des transports : oui au regroupement des ordonnances

Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur la nouvelle ordonnance sur les enquêtes en cas d'incident dans le domaine des transports.

Cette nouvelle ordonnance regroupe trois ordonnances actuellement en vigueur (l'ordonnance sur l'organisation du service d'enquête suisse sur les accidents, l'ordonnance relative aux enquêtes sur les accidents d'aviation et sur les incidents graves et l'ordonnance sur les déclarations et les enquêtes en cas d'accident ou d'incident grave survenant lors de l'exploitation des transports publics).

Ce regroupement d'ordonnances n'ayant pas d'incidence directe sur les départements concernés du canton, aucune remarque particulière n'a été formulée par le Conseil d'Etat.

Pour toute information complémentaire : M. Alexandre Prina, directeur de la planification générale, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 25.

Vernier : modification de zone en vue d'accueillir au quartier de l'Etang du logement, des activités sans nuisances et une école



Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi modifiant les limites de zones portant entre le chemin Jacques-Philibert-De-Sauvage, la route de Meyrin et de part et d'autre du chemin de l'Etang, à Vernier. D'une superficie d'environ 111'500 m², le périmètre est en grande partie situé en zone industrielle et artisanale.

L'objectif principal visé par ce projet consiste à densifier ce secteur stratégiquement situé, tant du point de vue de l'agglomération que du territoire communal. Le projet prévoit en effet la création d'une zone de développement 3 destinée à accueillir quelque 1000 logements et des activités sans nuisances. Il permettra également la création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public (école).

L'enquête publique, ouverte du 11 mars au 10 avril 2014, a suscité quatre observations. Le 24 juin 2014, le Conseil municipal de la commune de Vernier a préavisé favorablement ce projet.

Pour toute information complémentaire : M. Roberto Grecuccio, chef de service secteur ouest, direction du développement urbain – rive droite, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 93.

Trams : vers une baisse programmée des nuisances sonores

En réponse à une question écrite du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a indiqué qu'il est sensible à la problématique des nuisances sonores générées par les tramways, tout comme les Transports publics genevois (TPG).

Pour les réduire, la régie doit renforcer ses interventions au niveau des infrastructures, de l'entretien du matériel roulant, des limitations de vitesse la nuit et par le biais de mesures préventives et de contrôle relatives à la conduite des convois. La commission cantonale de protection contre le bruit veille à la mise en œuvre rigoureuse et rapide par les TPG de ces mesures.

Pour toute information complémentaire : M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 03.

Elections communales 2015 : dates fixées

Le Conseil d'Etat a fixé les dates de l'élection des conseils municipaux et du premier tour de l'élection des exécutifs communaux au dimanche 19 avril 2015, et le second tour de cette dernière au dimanche 10 mai 2015.

Conformément aux dispositions de la [loi sur l'exercice des droits politiques \(LEDP\)](#), l'élection des membres des conseils municipaux et le premier tour de l'élection des conseillers administratifs, des maires et des adjoints doivent avoir lieu au cours de la période allant du 1^{er} mars au 30 avril 2015 (art. 171).

Suite à l'entrée en vigueur, le 6 septembre 2014, de la [loi 11389 modifiant la LEDP](#), si un second tour de scrutin est nécessaire pour compléter l'élection des exécutifs communaux, celui-ci doit avoir lieu dans les trois semaines suivant le premier tour (art. 100).

Le délai pour le dépôt des listes de candidatures pour l'élection des conseils municipaux et le premier tour de l'élection des exécutifs communaux est fixé au lundi 2 février 2015 avant midi, et pour le second tour de l'élection des exécutifs communaux au mardi 21 avril 2015 avant midi.

*Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, CHA,
☎ 022 327 95 09.*

Introduction du dépouillement des élections majoritaires par lecture optique ou électronique

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil une modification de la [loi sur l'exercice des droits politiques \(LEDP\)](#). Ce projet s'inscrit dans la suite de la [loi 11389](#) adoptée par le parlement le 6 juin dernier, qui contient les règles visant à assurer le bon fonctionnement des élections communales de 2015, en prévoyant notamment la réduction du délai entre les deux tours d'une élection majoritaire de cinq à trois semaines.

Il s'agit, à l'instar de la pratique introduite en 2001 pour les votations, de permettre le dépouillement des bulletins par lecture optique ou électronique. Les électeurs disposeraient ainsi d'un bulletin similaire à celui utilisé pour les votations, les questions étant remplacées par les noms de candidats. Le procédé permettrait de remplacer la mise en œuvre d'un dépouillement centralisé avec plusieurs centaines de jurés durant toute une journée par la mobilisation d'une dizaine d'employés du service des votations et élections pendant quelques heures. L'économie est estimée à 500'000 francs.

Cette modification permet également de répondre aux recommandations de la Cour des comptes ([rapport 74 du 19 décembre 2013](#)). Enfin, le projet modifie la répartition des frais du dépouillement centralisé relatif aux élections communales, qui seraient alors facturés aux communes.

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant M. Nicolas Merckling, service communication et information, PRE, ☎ 022 327 90 90.

Entrée en vigueur de loi

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur de la loi suivante :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
Loi du 28.03.2014, modifiant la loi sur la profession d'avocat (E 6 10) (L10988)	Conseil d'Etat	1 ^{er} octobre 2014

Le lien hypertexte vers la loi sera activé le jour de sa parution dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
15 septembre 18h15	Vernissage de la quinzaine de l'urbanisme (16 au 25 septembre 2014)	Pavillon Sicli 45, route des Acacias	DALE	Vincent Lusser ☎ 022 327 94 16 ou 076 318 30 64
16 septembre 17h00	50 ^e anniversaire de la Clairière	Salle communale de Satigny 17, rampe de Chouilly 1242 Satigny	DSE	Laurent Forestier ☎ 022 327 94 12 ou 079 240 83 67
18 septembre 10h00	Présentation du projet de budget 2015 de l'Etat de Genève	Salle de l'Alabama 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	CE	Roland Godel (DF) ☎ 0220 327 98 07
18 septembre 11h30	Renaturation de la Drize	Chemin de la Grand-Cour 1256 Troinex	DETA	Leyla Caragnano ☎ 022 546 76 14 ou 079 220 56 25
19 septembre 11h00	Cérémonie du bouquet de chantier de la Haute école de gestion	HEG Battelle 7, route de Drize 1227 Carouge	DF DIP	Henri Roth (DF) ☎ 022 327 98 22
25 septembre 20h00	Coup d'envoi de la campagne « Le tri, c'est chic »	Bâtiment des Forces motrices 2, place des Volontaires	DETA	Grégoire Pralong ☎ 022 546 76 13 ou 076 376 73 79
2 octobre 8h30-13h	12 ^e Journée du logement : quelles réponses aux besoins en logement ?	Université ouvrière de Genève 3, place des Grottes	DALE	Jérôme Savary ☎ 022 327 94 18 ou 076 341 79 51
16 octobre 13h00	Renaturation du Nant de Braille – présentation des aménagement réalisés	Chemin d'Ecogia 1290 Versoix	DETA	Leyla Caragnano ☎ 022 546 76 14 ou 079 220 56 25